

Une expertise judiciaire demandée sur les comptes du CE

L'AVOCATE d'Eurodisney a réclamé hier l'ouverture d'une expertise judiciaire sur les comptes du comité d'entreprise de Disneyland. Une demande faite lors d'une audience en référé au tribunal de grande instance de Meaux. L'expertise porterait sur la période située entre le dernier trimestre 2006 et 2009. Cette procédure civile intervient juste après les révélations d'un ancien employé du comité d'entreprise, qui dénonce des détournements depuis trois ans au sein du CE. Flanquée de la présidente du comité, Carine Ray-

naud, le conseil de la direction a justifié sa demande par des incohérences sur les écritures comptables, atteignant selon elle 20 000 € en 2007 et 50 000 € en 2008. Présente à l'audience, l'avocate du comité d'entreprise a pour sa part demandé une expertise sur une période remontant à 2001. Evoquant un « trou comptable de 350 000 € » découvert par les actuels élus du CE au début de leur mandat, la mandataire du comité a proposé que ce dernier finance les frais d'expertise.

A.P.